

Syndicat chez Ryanair en Belgique: rien ne bouge...

BELGA Publié le jeudi 08 mars 2018 à 16h51 - Mis à jour le jeudi 08 mars 2018 à 16h53



BELGIQUE (/ACTU/BELGIQUE) Alors que Ryanair vient d'annoncer avoir reconnu un syndicat de pilotes en Italie, aucune avancée similaire n'est en vue en Belgique, selon la Belgian Cockpit Association (BeCA) et le syndicat chrétien CNE/LBC-NVK.

Plus aucun progrès n'a ainsi été enregistré depuis une réunion à la mi-janvier en Belgique entre la direction de la compagnie aérienne, d'une part, et des pilotes et des membres de ces deux organisations, d'autre part. Ces dernières ont dès lors réitéré jeudi leur appel au CEO Michael O'Leary de tenir sa promesse de reconnaissance des syndicats. L'entreprise irlandaise avait en effet surpris fin décembre en annonçant son intention de reconnaître pour la première fois de son histoire des organisations représentatives des travailleurs. Elle comptait alors répondre au malaise social au sein du groupe, qui avait éclaté au grand jour en septembre dernier à l'occasion d'une vague d'annulations de vols, justifiée par la société par des problèmes de planning de pilotes.

"Michael O'Leary doit tenir ses promesses de reconnaissance syndicale", s'exclame le capitaine Alain Vanalderweireldt, président de la BeCA. Pour cela, il suffit, selon lui, d'ajouter un addendum de trois lignes aux contrats irlandais des travailleurs, qui clarifiera la situation. Celui-ci stipulera que le droit belge s'applique à eux et prévoira la nomination d'une délégation syndicale pour ensuite négocier une convention collective de travail, détaille-t-il.

La compagnie est, elle, disposée à négocier une convention collective de travail, tout en gardant l'application du droit irlandais. "Il serait alors question d'une convention collective belgo-irlandaise 'Canada Dry'", selon Alain Vanalderweireldt. "Cela aurait le goût d'une convention sans vraiment en être une...", estime-t-il. Qui pourrait arbitrer les litiges? La justice belge ou irlandaise pourrait alors arbitrer les conflits sociaux, comme c'est le cas aujourd'hui. "Cette proposition n'a aucun sens", critique le président de la BeCA.

Mardi, de passage à Bruxelles, le patron de Ryanair avait dit espérer pouvoir conclure un accord de reconnaissance dans les mois à venir. "Quand il dit qu'il en a presque un avec les syndicats belges, c'est totalement faux!", fulmine Yves Lambot, secrétaire permanent CNE. "Il n'y a pas de contacts, à part via des échanges de courriers. Nous avons des espoirs après la première réunion de janvier. Plus maintenant..."

Aucune action, par exemple de grève, des pilotes n'est toutefois envisagée pour le moment. Le syndicaliste reconnaît cependant "être en pleine réflexion" sur le sujet. Une réunion intersyndicale au niveau européen est d'ailleurs prévue le 15 mars à Francfort.

"Y aura-t-il des pilotes dans les avions dans les mois à venir et pour la saison d'été? ", s'interroge dès lors Alain Vanalderweireldt, qui critique une gestion "au mois par mois". D'après lui, vu le malaise social persistant, "énormément de gens voudraient quitter Ryanair et sont sur le départ".

Afin de retenir ses pilotes, la compagnie irlandaise leur a proposé une augmentation salariale pouvant aller jusque 20%, via des bonus et liée à la réalisation d'objectifs et à certaines concessions de leur part, notamment en termes de congés. L'offre, qui n'a pas été négociée collectivement, leur a été envoyée à chacun la semaine passée via l'intranet de l'entreprise.

"L'argent suffira-t-il pour éviter le dialogue interne? ", se demande le président de la BeCA. "Ryanair a mis cela sur la table pour calmer les gens." Mais il y a bien plus de problèmes dans les conditions de travail derrière, à le croire, et les pilotes finissent par claquer la porte.

Ryanair a récemment engagé 1.100 pilotes sur un effectif total d'environ 4.000 pilotes. "Un quart de rotation, c'est d'une fragilité hallucinante! Il y a aujourd'hui une non-gestion des ressources humaines. La bombe sociale persiste", résume Alain Vanalderweireldt.

L'association de pilotes n'appelle toutefois pas ses membres à refuser ce "pay deal" et ne les empêche pas de signer le document à titre individuel. "Nous leur disons juste que, pour nous, la seule solution, c'est de partir du droit belge. Si une convention collective de travail devait être signée à l'avenir (après un accord sur l'application du droit belge, nldr), elle surpassera de toutes façons les conditions prévues par cette proposition d'augmentation salariale", explique son président.

"La plupart des pilotes de Charleroi et de Zaventem l'approuveront", a en tous les cas déjà prédit mardi Michael O'Leary. Ce dernier souligne d'ailleurs que ce volet salarial est complètement distinct de celui de reconnaissance des syndicats. Un avis que ne partagent ni la BeCA ni la CNE.

Ryanair emploie 170 pilotes basés en Belgique (130 à Charleroi et 40 à Zaventem) et 390 membres du personnel de cabine (300 en Wallonie et 90 à Brussels Airport) pour un total de 17 avions (13 et 4).